

Bonnes pratiques :

- **Erreur** : Le camion de collecte des déchets dangereux quitte le site sans le bordereau de suivi.
Exigence : Afin d'assurer la traçabilité des déplacements, les déchets dangereux ne peuvent être expédiés sans un Bordereau de Suivi de Déchets, qui est rempli en premier lieu par le site. Le site le remet ensuite aux prestataires en charge du transport et du traitement des déchets. Les prestataires remplissent le bordereau de suivi de déchets et le renvoient ensuite au site. Ces bordereaux ainsi que le registre déchets sont archivés selon la réglementation locale et au moins 3 ans.
- **Erreur** : Un homme verse des huiles usées dans le séparateur.
Exigence : Le séparateur doit être fermé sur les sites ouverts au public afin de ne pas être accessible à n'importe qui. Il ne récupère que les eaux potentiellement polluées par des huiles et non pas des hydrocarbures purs (sauf accident). En cas de récupération d'huiles usées sur un site, un dispositif spécifique est nécessaire. A noter que les boues venant du nettoyage annuel du séparateur sont des déchets dangereux et doivent donc être éliminées comme tels.
- **Erreur** : Un bidon d'huile suintant se trouve dans une poubelle de papier.
Exigence : Les déchets dangereux doivent être séparés des déchets non dangereux. Les déchets doivent être identifiés, triés et stockés dans les zones prévues à cet effet (et matérialisées comme telles). Un plan des zones de stockage des déchets doit être présent sur le site.
- **Erreur** : Un enfant joue près des déchets dangereux de la station-service.
Exigence : Les déchets dangereux ne doivent pas être accessibles au public. Ils doivent être stockés dans une zone confinée, à l'abri des intempéries et dans une zone ou un dispositif étanche (un abri par exemple).
- **Erreur** : Des déchets se trouvent à l'extérieur du site et sont récupérés par une personne extérieure au site.
Exigence : Les déchets doivent être stockés sur site. Les déchets en particulier dangereux sont dans des zones /dispositifs inaccessibles au public.
- **Erreur** : Le camion de collecte des déchets vide son chargement au bord de la route.
Exigence : les déchets doivent être traités par des prestataires régulièrement autorisés, ils ne peuvent pas être abandonnés. Il faut s'assurer de la conformité réglementaire et HSE du Transporteur et du site qui traitera les déchets. Nous recommandons que chaque prestataire déchet soit évalué au moins une fois par an par rapport à un contrat adapté. Le site doit vérifier régulièrement la validité des agréments et des autorisations des prestataires de gestion de déchets (si ce système existe dans la réglementation locale).
- **Erreur** : Les déchets sont stockés sur l'herbe et ne sont pas protégés des intempéries.
Exigence : La zone de stockage des déchets doit être étanche (béton) pour éviter la pollution des sols, confinée et abritée de la pluie pour éviter une contamination des eaux pluviales.
- **Erreur** : Les déchets débordent de la zone de stockage.
Exigence : Il ne doit pas y avoir de stock important de déchets non-traités sur le site. L'évacuation des déchets doit avoir lieu avant qu'ils ne débordent, elle doit donc être anticipée. Les déchets doivent toujours être stockés dans des conteneurs spécifiques pour les déchets, qui doivent être en bon état.